

Vous avez été largement informés par les publications nationales et académiques du dispositif ubuesque imaginé par le Ministère et le Rectorat pour l'affectation des stagiaires à la rentrée prochaine. À tous les niveaux nous exprimons notre opposition totale à ce dispositif inacceptable dont le seul but est de « financer » plusieurs milliers de suppressions de postes déjà décidées. (cf. sur le site académique <http://www.montpellier.snes.edu/spip.php?article290>)

Nous vous proposons donc:

- 1) **Un texte explicatif** (sur la présente page),
- 2) **Une proposition de motion à faire voter en C.A** (en page 2),
- 3) **Une Lettre de refus collectif du dispositif** (voir 2^{ème} P.J), à reproduire, à faire signer par les personnels, à remettre aux chefs d'établissements, et **à envoyer au Recteur !**
(*N'oubliez pas d'en faire des copies pour le Snes et... gardez des doubles !*).

Texte explicatif de la motion proposée par les élus du CA

À la rentrée 2010, les stagiaires reçus aux concours de recrutement du 2nd degré seront affectés sur un poste « normal » (de 18h pour les professeurs), qui sera pris sur l'ensemble des postes disponibles pour le mouvement intra-académique. Rappelons ici que les stagiaires étaient, jusqu'ici, affectés sur des supports de 6 à 8h créés spécifiquement pour eux.

- Les stagiaires, qui rentreront quelques jours avant la rentrée scolaire pour suivre une formation préalable, alterneront jusqu'à la Toussaint (soit pendant 7 semaines, dans des conditions et selon un rythme encore à déterminer) des « moments » de pratique accompagnée dans leurs classes et en présence de leurs tuteurs - qui, eux, seront alors remplacés par un Tzr ou un contractuel - avec des « moments de formation » (dans d'autres classes ? à l'Iufm ? ...) pendant lesquels ce sont les stagiaires qui seront remplacés par le Tzr ou le contractuel.
- De la Toussaint au mois de janvier, chaque stagiaire assurera seul son service de 18h.
- En janvier, les stagiaires suivront une formation pédagogique de 5 semaines : Iufm, université ... ? Le rectorat lancera un appel d'offre pour choisir « l'opérateur » chargé d'assurer cette formation. Ils seront alors remplacés dans leurs classes par... des étudiants en M2 (2^{ème} année de Master), dans le cadre des stages « 108 heures ». Le tuteur devra aussi être le professeur référent de ces étudiants !!!
- Puis, jusqu'à la fin de l'année, chaque stagiaire assurera seul son service de 18h dans ses classes.
- Enfin, le rectorat va demander aux établissements de prévoir une journée « sans cours » dans l'emploi du temps des stagiaires - qui devront donc assurer la totalité de leurs cours sur les autres jours de la semaine - afin qu'ils puissent suivre ce jour-là des formations pédagogiques.

Un tel dispositif qui ignore les réalités propres au fonctionnement des établissements du second degré, va conduire à une profonde désorganisation des services.

On imagine sans peine ce que sera la première année de ces collègues débutant dans le métier quand on connaît les difficultés rencontrées par les actuels stagiaires qui ont un service de 8h en responsabilité, les problèmes innombrables auxquelles ils vont être confrontés, les risques que ce dispositif leur fait courir, la faiblesse de leur formation professionnelle, les difficultés pour préparer leurs cours, pour gérer leurs classes ...

Quant aux élèves, plus de 35000 (275 stagiaires, 5 classes de 30 élèves en moyenne chacun) changeront plusieurs fois de professeurs, avec pour l'essentiel un stagiaire et ... un étudiant. Inutile de préciser que la continuité pédagogique sera inexistante. Quant aux conditions d'études...

Au plan national plus d'un million d'élèves pourraient être affectés par cette mascarade !

Enfin, tous les personnels seront touchés : blocage des mutations qui seront amputées de 275 postes dans notre académie, mesures de carte scolaire, multiplication des compléments de service, blocage de retours de collègues sur des postes entiers, emplois du temps dégradés... !

Que le ministère puisse concocter une telle usine à gaz montre à la fois son ignorance et le mépris dans lequel il tient notre profession, ainsi que l'importance réelle que le gouvernement attache à l'intérêt des élèves et à la qualité de l'enseignement.

Proposition de motion à faire voter en CA

Les membres du CA dénoncent la mise en application à la rentrée 2010 du projet rectoral et ministériel visant à implanter les enseignants stagiaires sur des services complets de titulaires. En effet, ce nouveau dispositif sera lourd de conséquences, notamment pédagogiques :

- Pour les nouveaux enseignants dont l'essentiel de la formation sera une formation « sur le tas », puisqu'ils seront placés devant des classes dans des conditions inadmissibles d'apprentissage et devront assumer toutes les dimensions du métier dans l'urgence.
- Pour les élèves qui verront se succéder au moins trois, voire quatre enseignants au cours de l'année, dont un stagiaire et un étudiant qui n'ont aucune expérience de l'enseignement.

Les membres du CA dénoncent ce dispositif qui n'a d'autres raisons d'être que financières et comptables, et montre que l'intérêt des élèves n'est plus la priorité de ce gouvernement.

Ils s'opposent à la mise en place de ce dispositif, au blocage de postes et à leur transformation en « berceaux »* pour les stagiaires.

*Nota : * **berceaux** : c'est le nom choisi par le ministère pour désigner les postes bloqués pour y affecter des stagiaires*

